

COMMANDÉ DE VENTILATEUR SILENCIEUSE

unipolaire ou à trois voies

N° de cat. DSF01 – Ventilateurs de plafond de 1,5 A

120 V c.a., 60 Hz

DIRECTIVES

DI-000-DSF01-52A

AVERTISSEMENTS ET MISES EN GARDE :

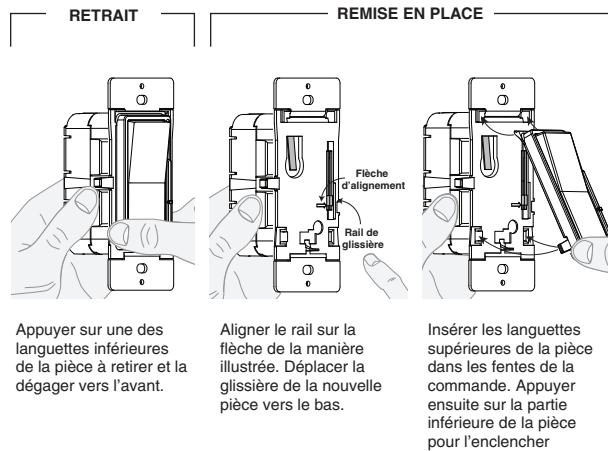
- POUR ÉVITER LES RISQUES D'INCENDIE, DE DÉCHARGE ÉLECTRIQUE OU D'ÉLECTROCUSSION,** COUPER LE COURANT au fusible ou au disjoncteur et s'assurer que le circuit est bien coupé avant de procéder à l'installation ou à l'entretien de l'appareil commandé!
- POUR ÉVITER LES RISQUES D'INCENDIE, DE DÉCHARGE ÉLECTRIQUE OU D'ÉLECTROCUSSION,** ce dispositif ne doit être utilisé qu'en présence de ventilateurs de plafond de 120 V c.a. et 1,5 A au plus.
- Installer ou utiliser conformément aux codes de l'électricité en vigueur.
- À défaut de bien comprendre les présentes directives, en tout ou en partie, on doit faire appel à un électricien.
- N'utiliser ce dispositif qu'avec du **FIL DE CUIVRE OU PLAQUÉ CUIVRE**.

Outils requis

Tournevis ordinaire/Philips Pinces	Ruban isolant Crayon	Coupe-fil Règle
---------------------------------------	-------------------------	--------------------

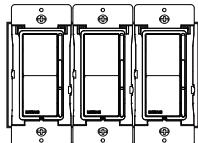
Changement de couleur de la commande

Si on a une trousse en main, on peut effectuer la procédure qui suit pour changer la couleur du dispositif avant d'en effectuer le câblage. Autrement, il faut passer à la section suivante (**Installation**).



Installation de la commande seule, ou avec d'autres dispositifs

REMARQUE : cette commande ne requiert AUCUNE réduction des valeurs nominales si elle est installée avec d'autres dispositifs dans la même boîte murale.



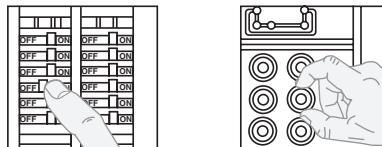
Installation

REMARQUE : cocher les cases une fois les étapes complétées.

REMARQUE : cette commande ne requiert **AUCUNE RÉDUCTION DES VALEURS NOMINALES** si elle est installée avec d'autres dispositifs dans la même boîte murale.

Étape 1

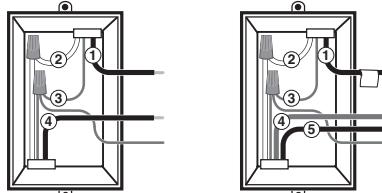
AVERTISSEMENT : POUR ÉVITER LES RISQUES D'INCENDIE, DE DÉCHARGE ÉLECTRIQUE OU D'ÉLECTROCUSSION, COUPER LE COURANT au fusible ou au disjoncteur et s'assurer que le circuit est bien coupé avant de procéder à l'installation ou à l'entretien de l'appareil commandé!



Étape 2

Identification de l'application (plus courantes montrées) :

REMARQUE : si les raccords à l'intérieur de la boîte ne ressemblent pas à cette configuration, on doit faire appel à un électricien.



Unipolaire

1. Ligne (actif)
2. Neutre
3. Terre
4. Charge

À trois voies

1. Ligne ou charge (directives importantes ci-dessous)
2. Neutre
3. Terre
4. Premier cavalier – couleur à noter
5. Deuxième cavalier – couleur à noter

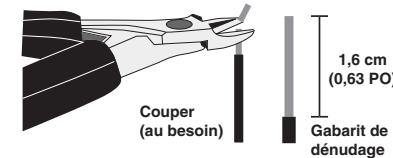
REMARQUE : dans les applications à trois voies, une des bornes des dispositifs existants devrait être d'une couleur différente (noire, probablement) ou identifiée comme étant la borne commune. Il importe d'étiqueter le fil y étant raccordé comme « commun » (ligne ou charge) au niveau des boîtes murales du ventilateur et de l'autre dispositif du circuit à trois voies

Étape 3

Déconnexion du dispositif existant et préparation des fils :

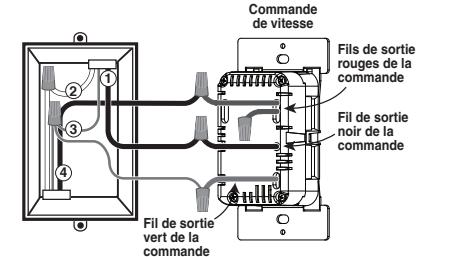


- S'assurer que les brins des fils de la boîte murale soient bien droits (**les recouvrir au besoin**).
- Dénuder l'extrémité de chaque fil de la boîte murale sur un peu plus de 1,6 cm (.63 po) (**illustré**).
- En présence de systèmes unipolaires, passer à l'étape 4a.
- En présence de systèmes à trois voies, passer à l'étape 4b.

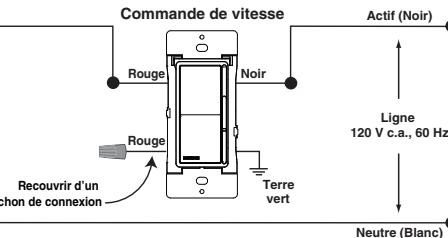


Étape 4a

Applications unipolaires :



Étape 4b



Étape 4a (suite)

Raccorder les fils conformément au SCHÉMA DE CÂBLAGE, en procédant comme suit :

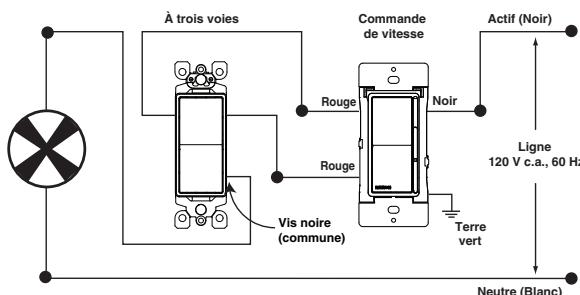
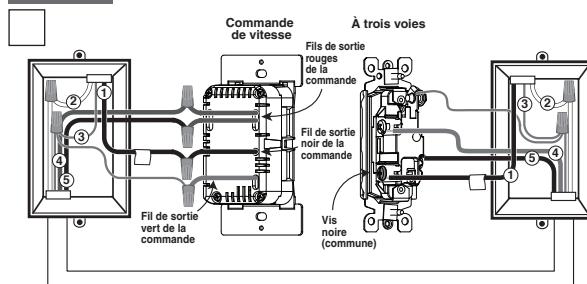
- Le fil vert ou dénudé (terre) de la boîte murale au fil de sortie VERT de la commande.
- Le fil de ligne (actif) de la boîte au fil de sortie NOIR de la commande.
- Le fil de charge de la boîte à un des fils de sortie ROUGES de la commande.
- L'autre fil ROUGE devrait porter une étiquette de la même couleur.

NE PAS LA RETIRER si l'installation est unipolaire.

REMARQUE : s'il n'y a pas d'étiquette sur le second fil ROUGE, il faut se servir de ruban isolant pour le couvrir.

Passer à l'étape 5.

Étape 4b Applications à trois voies :



Raccorder les fils conformément au SCHÉMA DE CÂBLAGE, en procédant comme suit :

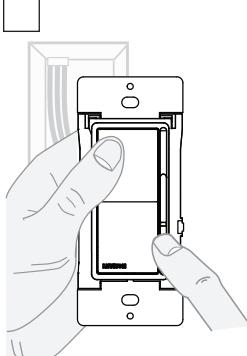
- Le fil vert ou dénudé (terre) de la boîte murale au fil de sortie VERT de la commande.
- Le fil commun (fil de charge ou actif de ligne) au fil de sortie NOIR de la commande.
- Le premier cavalier à un des fils de sortie ROUGES de la commande (retirer l'étiquette d'isolation).
- Le second cavalier à l'autre fil de sortie ROUGE de la commande.

Passer à l'étape 5.

© 2014 Leviton Mfg. Co., Inc

Étape 5

Vérification du gradateur avant son installation dans la boîte murale :



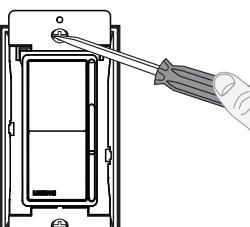
- Rétablissement l'alimentation au fusible ou au disjoncteur.
- En tenant délicatement la commande, déplacer la glissière à la position la plus élevée, puis appuyer sur la partie supérieure de la bascule Decora. Le ventilateur devrait démarrer à son régime le plus rapide.

Si le ventilateur ne démarre toujours pas, se reporter à la section DIAGNOSTIC DES ANOMALIES.

Étape 6

Fixation :

COUPER L'ALIMENTATION AU FUSIBLE OU AU DISJONCTEUR.



- Terminer l'installation en insérant délicatement les fils dans la boîte, en prévoyant suffisamment d'espace pour le dispositif. Installer ce dernier au moyen des vis de montage fournies.
- Fixer la plaque.

Étape 7

Rétablissement de l'alimentation :

Rétablir l'alimentation au fusible ou au disjoncteur.

L'installation est terminée.

Fonctionnement

REMARQUE : dans le cas d'installations à trois voies, les interrupteurs feront démarrer le ventilateur à la vitesse réglée au niveau de la commande. Le ventilateur peut être mis en marche à partir de cette dernière ou de l'interrupteur.

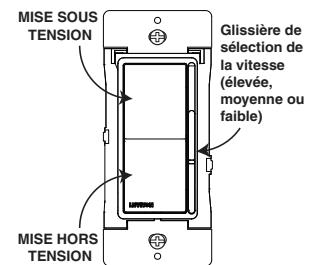
COMMUTATION:

Appuyer sur la partie supérieure de la bascule Decora :
- le ventilateur devrait démarrer.

Appuyer sur la partie inférieure de la bascule Decora :
- le ventilateur devrait s'arrêter.

CHANGEMENT DE VITESSE:

Déplacer la glissière
- le ventilateur devrait changer de régime.



Diagnostic des anomalies

- Le ventilateur ne démarre pas
 - le fusible est brûlé ou le disjoncteur s'est déclenché;
 - le moteur du ventilateur est brûlé;
 - le neutre du ventilateur n'est pas raccordé..

Ligne d'Assistance Technique : 1 800 405-5320 (Canada seulement)
www.leviton.com

DI-000-DSF01-52A

Leviton garantit au premier acheteur, et uniquement au crédit du dit acheteur, que ce produit ne présente ni défauts de fabrication ni défauts de matériaux au moment de sa vente par Leviton, et n'en présentera pas tant qu'il est utilisé de façon normale et adéquate, pendant une période de 5 ans suivant la date d'achat. La seule obligation de Leviton sera de corriger les dits défauts en réparant ou en remplaçant le produit défectueux si ce dernier est retourné port payé, accompagné d'une preuve de la date d'achat, avant la fin de la dite période de 5 ans, à la **Manufacture Leviton du Canada Limitée, au soin du service de l'Assurance Qualité, 165 boul. Hymus, Pointe-Claire, (Québec), Canada H9R 1E9**. Par cette garantie, Leviton exclut et décline toute responsabilité envers les frais de main d'œuvre encourus pour retirer et réinstaller le produit. Cette garantie sera nulle et non avenue si le produit est installé incorrectement ou dans un environnement inadéquat, s'il a été surchargé, incorrectement utilisé, ouvert, employé de façon abusive ou modifié de quelle que manière que ce soit, ou s'il n'a été utilisé ni dans des conditions normales ni conformément aux directives ou étiquettes qui l'accompagnent. **Aucune autre garantie, explicite ou implicite, y compris celle de qualité marchande et de conformité au besoin, n'est donnée**, mais si une garantie implicite est requise en vertu de lois applicables, la date garantie implicite, y compris la garantie de qualité marchande et de conformité au besoin, est limitée à une durée de 5 ans. Leviton décline toute responsabilité envers les dommages indirects, particuliers ou consécutifs, incluant, sans restriction, la perte d'usage d'équipement, la perte de ventes ou les manques à gagner, et tout dommage-intérêt découlant du délai ou du défaut de l'exécution des obligations de cette garantie. Seuls les recours stipulés dans les présentes, qu'ils soient d'ordre contractuel, délictuel ou autre, sont offerts en vertu de cette garantie.